

Décision n° 2017-0362
du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 14 mars 2017
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-0160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 14 mars 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2017-0362
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 14 mars 2017

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198401835	COMMUNE DE PORT LA NOUVELLE	11 PORT LA NOUVELLE	1 UHF
198802551	SKI CLUB DE CAP DAIL BEAUSOLEIL	06 CAP D'AIL	1 VHF
199108532	ORION ENGINEERED CARBONS	33 AMBES	4 UHF
199109388	TRANSPORT SANITAIRE &	62 BEUVRY	2 VHF
199110853	SCM D EYROSE	40 DAX	2 VHF
199112045	AGENCE EUROPE SECURITE SA	83 PUGET SUR ARGENS	3 VHF
199211120	COMMUNE DE IFFENDIC	35 IFFENDIC	1 VHF
199211125	COMMUNE DE NOLAY	21 NOLAY	1 VHF
199300774	AUVRAY CENTRE D'INSTRUCTION DE	59 DOUAI	1 UHF
199300873	COMMUNE DE FORMERIE	60 FORMERIE	1 VHF
199504517	POLYSIUS SAS	13 AIX EN PROVENCE	1 VHF
199601392	BUTTON DESIGN CONTRACTS FRANCE	06 CANNES	2 UHF
199702243	MALTERRE GILLES ARMAND	21 CORCELLES LES ARTS	1 VHF
199800721	CTE REG DU SPORT AUTOMOBILE	33 BORDEAUX	2 VHF
199901359	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	64 ARETTE	1 UHF
200000221	H AIR	21 DIJON	1 VHF
200100450	COMEFOR	42 ROCHE LA MOLIERE	1 UHF
200102139	UNIPROTECT SECURITE	92 MONTRouGE	1 UHF
200301899	SADE CGTH	94 IVRY SUR SEINE	1 UHF
200301905	D.C.D.I.S.	59 SECLIN	1 UHF
200400653	COMMUNE DE PORT LA NOUVELLE	11 PORT LA NOUVELLE	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200500391	H AIR	54 FOUG	1 UHF
200501648	IPSOS (FRANCE)	75 PARIS	2 UHF
200700929	AES PACA	83 ST MAXIMIN LA STE BAUME	1 UHF
200700974	EUROPIPE FRANCE	59 GRANDE SYNTHÉ	1 UHF
200701198	CETRA SABLE ATLANTIQUE CIE	44 MONTOIR DE BRETAGNE	1 UHF
200800562	SOCIÉTÉ GARAGE PARKING VILLETTE	75 PARIS	1 UHF
200800760	ENTREPRISE PICHENOT BOUILLE	78 TRAPPES	2 UHF
201000794	A 44 SECURITE	56 THEIX	1 UHF
201200602	AGENCE UNITE SECURITE PRIVEE	92 NEUILLY SUR SEINE	1 UHF
201200744	SNGST	92 MEUDON LA FORET	1 UHF
201201451	AES SUD EST	83 PUGET SUR ARGENS	1 UHF
201201461	SINIAT	47 NICOLE	1 UHF
201300364	ODALIS	44 MESANGER	1 UHF
201300405	MAIRIE D'AIGUILLES	05 AIGUILLES	1 UHF
201301682	AES SUD EST	06 NICE	1 UHF
201302125	CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	31 TOULOUSE	1 UHF
201400749	ADAPEI LA MAISON DE CORBERON	77 LES MARETS	1 UHF
201401207	STEF TRANSPORT RENNES CHANTEPIE	35 CHANTEPIE	1 UHF
201501184	ECOMAT	29 PONT L ABBE	1 UHF
201501324	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	94 VITRY SUR SEINE	2 UHF
201501405	SOCIÉTÉ OISE PROTECTION	92 RUEIL MALMAISON	2 UHF
201600210	ECOMAT	49 LES PONTS DE CE	1 UHF
201600262	ECOMAT	44 NANTES	2 UHF
201600507	ECOMAT	44 MISSILLAC	1 UHF
201600524	ECOMAT	44 NANTES	1 UHF
201600534	ECOMAT	56 VANNES	2 UHF
201600632	ECOMAT	72 ST CALAIS	2 UHF
201600642	H AIR	67 SCHILTIGHEIM	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201600668	ECOMAT	56 THEIX	1 UHF
201600669	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	92 NANTERRE	1 UHF
201600805	ECOMAT	14 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	1 UHF
201600906	MISILAB	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
201600992	ECOMAT	44 ST HERBLAIN	1 UHF
201601180	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ROUEN	1 UHF